

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 62 (1965)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

*Le samedi 13 mars 1965 à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de Gare CFF, Salle des Vignerons.*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1964.
 - b) Rapport de la Commission de vérification.
 - c) Budget 1965.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1966. Le C.C. propose de la maintenir à Fr. 8.50.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1965 : Erguel-Prévôté, Franches-Montagnes, Genevoise, Glâne.
6. Activité apicole 1965.
7. Adoption des rapports publiés dans le Journal et Statuts Côte neuchâteloise.
8. Nomination statutaire de trois membres sortants dont deux rééligibles : MM. E. Bassin, G. Chassot. La Fédération valaisanne doit désigner un successeur à M. V. Bohnet qui décline toute réélection.
9. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 7.50, sans vin, service compris.

L'après-midi sera consacré à l'audition d'une conférence de M. Schneider du Liebefeld sur le sujet : « Problèmes en apiculture ».

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. M. Mouche.

Pour le comité :

Le Secrétaire :
V. BOHNET

Le président :
R. BOVEY

Société romande d'apiculture
Pertes et profits au 31 décembre 1964

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	2530.75	
Comité	3780.40	
Gérance et loyers	1850.—	
Fournitures de bureau	265.75	
Impôts divers	348.70	
AVS - Allocations familiales	166.—	
Affranchissements - ports divers	65.15	
Téléphones	4.—	
Taxes chèques postaux	101.20	
Stations observations et pesées	385.60	
Contrôle - propagande du miel	2555.15	
Assurance responsabilité civile	2090.40	
Concours des ruchers	—.—	
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	576.20	
Journal suisse d'apiculture	25088.—	
Cotisations à charge : U.S.P., F.R.S.A., F.S.S.A., A.R.A.E., Off. prop.	1690.—	
Frais garde et gérance titres	74.90	
Subsides cours divers	600.—	
Dépenses diverses	717.25	
Frais Exposition 1964	2894.20	
Aide à Apiculture	4209.45	

Recettes

Cotisations : 4870 cotisations à Fr. 8.50	41395.—
Annonces du journal	5925.—
Abonnements et divers	825.92
Intérêts des fonds propres	1616.80
Subside F.R.S.A.	632.50
Versement assurance vol	443.50
Ventes diverses	224.—
Recettes diverses	192.10
Recettes contrôle du miel	2297.91
<i>Bénéfice exploitation 1964</i>	<i>3559.63</i>
Totaux	53552.73

Répartition P.P. 1964

Attribution à « Aide à apiculture »	Fr. 1300.—
Attribution à « Fonds propagande »	Fr. 589.34
Amortissement matériel - diplômes	Fr. 499.—
Provision « Travaux d'études »	Fr. 1000.—
Report à capital solde	Fr. 171.29
Total	Fr. 3559.63

Société romande d'apiculture Bilan au 31 décembre 1964

Disponible	Actif	Passif
Caisse	335.29	
Chèques postaux 10-1480	1565.05	
Banque Cantonale Vaudoise	1460.—	
Crédit Foncier Vaudois	33929.40	
 Réalisable. Titres		
Obl. 3 ¹ / ₄ % Conf. avril 46	10000.—	
Obl. 3 ¹ / ₂ % Ville Lausanne 49	5000.—	
Obl. 3 ¹ / ₄ % C.F.V., série 9	6500.—	
Obl. 3 ¹ / ₂ % C.F.V.	2000.—	
Obl. 3 ³ / ₄ % B.P.B.	10000.—	
Obl. 3 ¹ / ₂ % B.C.V. 67	25000.—	
Cert. dép. B.C.V. 3 ¹ / ₂ % 65	5000.—	
Part U.S.P.	300.—	
100 parts Centr. rom. miels	5000.—	
2 parts Comptoir suisse	p.m. 68800.—	
Annonces à encaisser	195.—	
Actif transitoire	874.05	
 Immobilisé		
Bibliothèque	1.—	
Matériel - diplômes	1.—	
Etiquettes - panonceaux	p.m. 2.—	
Fonds assurance vol		35000.—
 Passifs transitoires		
Cotisations 1965 encaissées	7678.50	
Abonnements 1965 encaissés	155.50	
Annonces 1965 encaissées	225.—	8059.—
A reporter	<hr/> 107160.79	<hr/> 43059.—

Fonds divers		Actif	Passif
	reports : 107160.79		43059.—
Bertrand, fonds réserve	9076.75		
Entraide	3159.30		
Dommages	12824.55		
Aide à apiculture	8500.—		
Exposition 1964	1500.—		
Propagande	10000.—		
Provision pour études	1000.—		
Provision pour fournitures	250.—		46310.60
Totaux		107160.79	107160.79

Romanel et Payerne, le 21 janvier 1965.
Le président : *R. Bovey.* Le caissier : *A. Merminod.*

Société romande d'apiculture Etat des fonds

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1963	8812.40
Intérêts 1964	264.35
Solde au 31 décembre 1964	9076.75
	9076.75

Entraide

Solde au 31 décembre 1963	3067.30
Intérêts 1964	92.—
Solde au 31 décembre 1964	3159.30
	3159.30

Dommages

Solde au 31 décembre 1963	12451.—
Intérêts 1964	373.55
Solde au 31 décembre 1964	12824.55
	12824.55

Assurances, vol et déprédati

Solde au 31 décembre 1963	35000.—
Surprimés 1964	407.20
Intérêts 3% s/35000.—	1050.—
Indemnités remboursées	74.—
Indemnités versées	620.—
Timbre fédéral	22.10
Honoraires et débours	345.60
Part Mandataria	100.—
Virement surplus de Fr. 35000.—	443.50
Montant du Fonds au 31 décembre 1964	35000.—
36531.20	36531.20

Budget de l'exercice 1965

Dépenses	<i>Comptes 1964</i>	<i>Budget 1965</i>
Assemblée des délégués	2530.75	2700.—
Comité	3780.40	3800.—
Gérance et loyers	1850.—	1850.—
Fournitures bureau - imprimés	265.75	400.—
Impôts divers	348.70	300.—
A.V.S. Allocations familiales	166.—	180.—
Affranchissements - ports divers	65.15	
Téléphones	4.—	200.—
Taxes chèques postaux	101.20	
Stations, observations et pesées	385.60	400.—
Contrôle, propagande du miel	2555.15	1000.—
Assurance responsabilité civile	2090.40	2100.—
Concours des ruchers	—.—	—.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	576.20	800.—
Journal suisse d'apiculture	25088.—	26000.—
Cotisations à charge U.S.P., F.R.S.A., F.S.S.A., A.R.A.E., Off. prop.	1690.—	1700.—
Frais de garde et gérance titres	74.90	90.—
Subsides cours divers	600.—	1000.—
Dépenses diverses	717.25	800.—
Frais Exposition 1964	2894.20	—.—
Aide à apiculture	4209.45	5000.—
Fête de la Romande	—.—	500.—
Bénéfice 1964	3559.63	—.—
	53552.73	48820.—

Recettes	<i>Comptes 1964</i>	<i>Budget 1965</i>
Cotisations perçues	41395.—	40500.—
Annonces du Journal	5925.—	5500.—
Abonnements et divers	825.92	800.—
Intérêts des Fonds propres	1616.80	1000.—
Subside F.R.S.A.	632.50	—.—
Versement assurance vol	443.50	—.—
Ventes diverses	224.—	150.—
Recettes diverses	192.10	120.—
Recettes contrôle du miel	2297.91	750.—
	53552.73	48820.—
Recettes budgétaires	Fr. 48820.—	
Dépenses budgétaires	Fr. 48820.—	
<i>Bénéfice budgétaire 1965</i>	Fr. —.—	

RAPPORT de la Commission de vérification des comptes pour l'exercice 1964.

Messieurs les délégués,

Conformément au mandat conféré par l'Assemblée des délégués du 14 mars 1964, ainsi que des dispositions statutaires en la matière, la Commission désignée s'est réunie à Lausanne le jeudi 18 février pour procéder à la vérification des comptes et de la gestion de notre Société pour l'exercice 1964.

Le Comité central était représenté par MM. R. Bovey, président et Merminod, caissier.

Après avoir constaté que toutes les pièces comptables étaient pointées par la Société fiduciaire Mandataria et pris connaissance du rapport établi par celle-ci, la Commission a procédé à de nombreux pointages. Tous les renseignements demandés ont été fournis à son entière satisfaction. Sur cette base, la Commission peut assurer l'Assemblée que les chiffres figurant au compte d'exploitation concordent avec les livres et que la comptabilité est tenue avec exactitude.

En ce qui concerne la gestion, la Commission se plaît à relever que le budget approuvé par l'A.D. du 14 mars 1964 a été respecté et que le bénéfice d'exercice se chiffre à Fr. 3559.63. Ce résultat a été réparti de façon judicieuse entre les divers fonds et la situation financière de notre Société ne peut que donner pleine confiance en l'avenir.

D'autre part, la Commission a été orientée sur les projets d'élevage de la S.A.R. et se permet d'encourager la poursuite des travaux commencés par les organes responsables.

En conclusion de ce rapport, la Commission soussignée propose à MM. les délégués :

1. d'accepter les comptes de l'exercice tels que présentés.
 2. de donner décharge aux organes responsables, en remerciant le Comité pour sa bonne gestion et en félicitant chaleureusement le caissier pour la parfaite tenue des comptes.
 3. de donner décharge à la Commission de son mandat.

Pour les sections : Entremont Marcel Gabioud
Erguel-Prévôté Serge Villoz
Franches-Montagnes Emile Paratte

Lausanne, le 18 février 1965.

L'ÉVOLUTION DE NOTRE APICULTURE

Rien ne résiste au rythme accéléré, parfois inquiétant sévissant un peu partout dans la vie moderne. Dans les différents domaines de nos activités, nous assistons à des changements sans nombre, à des transformations, à des disparitions totales. Ce qui a été édifié avec soin, parfois avec peine au cours des ans est souvent balayé par une vague de modernisme à laquelle rien ne résiste. Il faut bien cependant vivre son temps et admettre que tout est susceptible d'être amélioré.

Qu'en est-il de notre apiculture ? Reste-t-elle en dehors de l'évolution générale imposée par les temps actuels ?

En examinant un tableau analytique de l'apiculture neuchâteloise établi par l'inspecteur cantonal des ruchers, le nombre des exploitations apicoles a diminué de 244, soit de 25 % environ. On comptait en 1951, 945 ruchers pour 701 en 1964. Par contre, le nombre des colonies a subi une baisse moins accentuée estimée à 8 % environ. On comptait en 1951, 7529 colonies pour 6881 en 1964.

Deux ans se sont écoulés depuis l'hiver catastrophique de 1962-1963 et il apparaît maintenant que la possibilité de reconstitution des ruchers détruits a été donnée à ceux qui désiraient repartir. Si cette année néfaste a découragé définitivement bon nombre d'apiculteurs, il faut reconnaître néanmoins qu'une régulière et constante régression a été constatée, indépendamment d'années de récolte moyenne à bonne. Si le nombre des apiculteurs est en forte régression, comme nous venons de le constater, celui des colonies par rucher accuse par contre une augmentation de 25% environ, soit en moyenne 8 en 1951 pour 10 en 1964.

Quelque chose a donc changé ; ce qui durant de longues années a fait la joie et le passe-temps favori des aînés, le rucher, n'est plus apprécié aujourd'hui. Une certaine poésie se dégageait de ces ver-

gers, de ces jardins avec leurs maisonnettes patinées par les intempéries ou rafraîchies aux couleurs bigarrées. Mais la poésie elle aussi disparaît pour faire place à la réalité de toute chose et si la génération qui vieillit constate, non sans regret, l'évolution de la situation, la jeune par contre, ne se soucie que de l'avenir.

Prisonnière d'une vie agitée, trépidante, bruyante, la jeune génération dans sa majorité possède d'autre moyens de se distraire. Le rucher familial ne remplissant plus son rôle, disparaît, aussi n'est-il pas surprenant de constater qu'indépendamment des abandons se recrutant plus spécialement chez de petits apiculteurs non affiliés à une section, une diminution des membres de ces dernières se produise.

Les sociétés ont-elles leur part de responsabilité dans cet état de chose ? Nous ne le pensons pas. Dans leur majorité, les responsables des sections cherchent à effectuer un travail constructif, à grouper et à intéresser les membres par tous les moyens mis à leur disposition. Ce qu'ils ne peuvent par contre faire, c'est d'empêcher le vent de souffler là où il veut et, contre ce besoin d'évasion, cette hantise du grand large ou plus simplement contre l'effort jugé inutile, ils sont impuissants.

Une sélection s'établit dans les rangs des apiculteurs d'aujourd'hui et il n'est pas exagéré de dire que, dans leur majorité, ces derniers attendent de la profession accessoire, un complément de revenu en faisant abstraction de toute autre considération. Comme déjà indiqué ci-dessus, le nombre des colonies par rucher étant en augmentation permettra une exploitation plus rationnelle que précédemment, la répartition de certains frais intervenant sur une base élargie.

L'apiculteur progressiste d'aujourd'hui a la possibilité de compléter aisément son bagage de connaissances. Conférences, cours théoriques et pratiques sont à sa disposition pour autant qu'il veuille bien consacrer le temps nécessaire à leur participation. Les hommes de confiance des sections présentés sous la forme des conseillers apicoles, feront certainement un excellent travail parmi les groupes d'apiculteurs en quête de perfectionnement.

Ainsi, indépendamment d'un avenir que d'aucuns s'acharnent à peindre sous une couleur très sombre, notre apiculture dont la nécessité de se maintenir n'échappe à personne, est parfaitement à même de remplir ses tâches. L'évolution à laquelle nous assistons n'empêchera pas l'abeille suisse sélectionnée, robuste et travailleuse, de continuer son inlassable labeur de fécondatrice des fleurs et de pourvoyeuse en miel, cette merveilleuse denrée indigène et naturelle, si appréciée en ces temps rudes de l'hiver et préférée malgré son prix, à la concurrence étrangère.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en janvier 1965

Acariose

Canton/district	Localité	Cas
Berne Konolfingen	Zäziwil	1
Lucerne Willisau	Altishofen Ufhusen	1 1

Section apicole du Liebefeld.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mars 1965

Les prévisions mentionnées en janvier se sont réalisées.

Le « général » hiver a passé vigoureusement à l'offensive et en ce milieu de février nous sommes abondamment pourvus de neige. A notre altitude de 800 m, c'est la féerie hivernale et la couche atteint 40 cm.

Sans être basse, la température interdit cependant toute sortie au rucher. Quelles vont être les conséquences de cette prolongation de la réclusion de nos abeilles ? Ce qui fait la joie des sportifs et le profit de nos stations de montagne, va-t-il faire à nouveau le malheur des apiculteurs ? Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de s'alarmer pour le moment. D'ici la fin du mois la situation va sûrement changer et lorsque vous lirez ces lignes, peut-être aurez-vous assisté au joyeux réveil de votre rucher et sourirez-vous en pensant au souci de votre rédacteur. — Il serait temps toutefois que la température se réchauffe et permette des sorties devenues indispensables. N'oublions pas que cet hiver la plupart de nos colonies sont sur du miel de deuxième récolte, lequel si délicieux soit-il est malheureusement moins bénéfique à la santé des abeilles qu'à celle des humains. Nous risquons donc d'avoir quelques colonies atteintes de dysenterie.

Les recommandations faites en février valent maintenant pour mars, vu le retard presque certain de la saison. Donc, mon cher débutant observez soigneusement le comportement extérieur de vos colonies dès les premières sorties. — Au début de mars il y aura très probablement des apports de pollen (noisetiers, saules, etc.). Si la colonie est active, si quelques abeilles arborent de belles culottes jaunes, il n'y a pas besoin d'ouvrir la ruche : la colonie est en ordre, la reine est en ponte.